

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL 500-24-000194-083

N° : 500-04-049227-086

DATE : 29 JANVIER 2009

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE NICOLE BÉNARD, J.C.S.

I... K...

Partie demanderesse

c.

V... B...

Partie défenderesse

MOTIFS DU JUGEMENT RENDU ORALEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** que les parties ont intenté plusieurs procédures concernant cet enfant devant un tribunal de la Famille dans l'état de New York.

[2] **CONSIDÉRANT** que madame a admis la compétence de la Cour de New York en y déposant des demandes dans lesquelles elle allègue être domiciliée au [...], ville A.

JB 2762

- [3] **CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas dans l'intérêt de la justice que la garde de l'enfant soit contestée à la fois dans l'état de New York et devant la Cour supérieure du Québec.
- [4] **CONSIDÉRANT** que la résidence de l'enfant est dans l'état de New York jusqu'à ce qu'un juge en ait décidé autrement.
- [6]. **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:**
- [7]. **ACCUEILLE** la requête pour exception déclinatoire.
- [8]. **REJETTE** la requête pour garde et pension alimentaire.

NICOLE BÉNARD, J.C.S.

Me Daniel Romano
KALMAN SAMUELS, Q.C. & ASS. S.E.N.C.
Procureur de la partie demanderesse

Me Alain Lessard
ST CLAIR & ASSOCIÉS
Procureur de la partie défenderesse

Date d'audience : 19 janvier 2009